



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°350 DU 26 AU 31 DECEMBRE 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 9 personnes tuées dont 4 cadavres, 2 personnes torturées dont 1 membre du parti CNDD-FDD, 5 personnes victimes de VBG et 3 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent trois femmes et 1 mineur tué tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	4
<i>I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	5
<i>III. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
ONG	: <i>Organisation Non Gouvernementale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 29 décembre 2022, vers 7 heures, sur la 4^{ème} transversale, colline Nyamitanga, commune Buganda, province Cibitoke, Jean de Dieu Manirambona, HR 00832 de la matricule 62 Bn ATMIS, militaire de la position située tout près de la RN 5 Bujumbura-Rugombo à Nyamitanga, a fusillé Lahay Roy Niyera, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, ce membre de la milice Imbonerakure était en train de dégager la boue en vue de faciliter la circulation routière devenue impraticable suite à des pluies diluviennes et l'a jetée sur ce militaire qui n'a pas digéré ce geste. Selon les mêmes sources, ce militaire a fusillé cet Imbonerakure qui est mort sur le champ. La population de la localité a failli se faire justice à l'aide des armes blanches n'eut été l'intervention de ses compagnons d'armes. Le présumé auteur a été arrêté et a été conduit devant les instances judiciaires militaires à Cibitoke.

Un nouveau-né mort en commune Gisagara, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 décembre 2022 indique que dans la nuit du 16 décembre 2022, à l'hôpital Murore, commune Gisagara, province Cankuzo, un nouveau-né est mort suite à la négligence de Jonathan Harabandi, infirmier de garde à l'hôpital Murore. Selon des sources sur place, cet infirmier n'a pas secouru Francine Nizigiyimana lors de l'accouchement car il avait boycotté ses heures de service pour aller d'un bistrot. La victime venait du centre de santé Rutsindu en commune Mishiha de la même province. Du retour, Jonathan a vu la tête du nouveau-né sorti et a battu la garde malade Jacqueline Harerimana. Selon les mêmes sources, en dates du 21 et 22 décembre 2022, dans un jugement de flagrance, Jonathan a été condamné le TGI Cankuzo à une peine de 5 ans 8 mois et une amende de 500 000 fbu à donner à Abel Habonimana, chef de famille qui a perdu le nouveau-né et 26 000 fbu à la garde malade.

I.1.2. DES PERSONNES TUES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Trois corps sans vies des femmes retrouvés en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 30 décembre 2022, vers 15 heures, tout près de la rivière Rusizi, à la 3^{ème} transversale, colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke, trois corps sans vie des femmes nues et en décomposition ont été retrouvés par des cultivateurs dans des champs de haricots. Selon des sources sur place, ces corps ont été inhumés à la va-vite à cet endroit où ils ont été retrouvés, par des Imbonerakure sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur de la commune Rugombo.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 26 décembre 2022, dans les champs de riz de la colline Nyabutare, zone Muyange, commune Nyanza lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposi-

tion a été retrouvé par des cultivateurs. Selon des sources sur place, ces derniers ont appelé les responsables collinaires qui à leur tour ont appelé Marie Goreth Irankunda, administrateur communal et la police. Ils ont constaté que ce cadavre commençait déjà à se décomposer, la croix rouge Burundi a été sollicitée pour faciliter les médecins à faire l'expertise sous l'ordre du commissaire communal de police. Selon les mêmes sources, le cadavre était nu, son bras gauche cassé et ses parties génitales étaient coupés. Selon Uwizeyimana Jean Marie, chef de colline, un taxi vélo de cette même colline est gardé au cachot pour les enquêtes, accusé d'avoir prononcé une phrase disant « oh vraiment, cette personne est morte avec beaucoup de péchés » l'OPJ qui a entendu cette petite phrase l'a automatiquement arrêté à la même place pour dire qu'il serait complice à cet incident.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Trois personnes mortes suite aux pluies diluviennes en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 26 décembre 2022, vers 22 heures, à la 13^{ème} transversale, dans le secteur Mpanda, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Gervais Niragira, âgé de 31 ans, Olivier Niyiduhumugisha, âgé de 28 ans et Népomuscène

Mbonihankuye, âgé de 32 ans, ont été tués suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues dans cette localité. Selon des sources sur place, de fortes pluies ont détruit une maison où ces trois jeunes vivaient et ont emporté la vie de ces hommes. Selon les mêmes sources, une quarantaine de maisons et des champs de cultures ont été démolis et dévastés aussi dans cette localité.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Une personne torturée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 15 décembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le nommé Rushinge, vieillard, cultivateur, a été tabassé par Salvator Nzeyimana, responsable collinaire du parti CNDD-FDD sur la colline Kigwati I, accompagné par le prénommé Siméon, membre du conseil communal de Mutimbuzi. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de sorcellerie puis a été conduite par la population à l'un des structures sanitaires sur la 13^{ème} transversale Maramvya où elle a été hospitalisée. Selon les mêmes sources, les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés malgré la sortie de la convo-

cation du chef de zone Rukaramu, Sadiki Ndaruzaniye sur l'ordre de Siméon Butoyi, Administrateur de la commune Mutimbuzi.

Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 décembre 2022, indique qu'en date du 25 décembre 2022, vers minuit, dans un cabaret, sur la colline Gitanga, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Tobias, âgé de 56 ans, membre du parti CNDD-FDD a été blessé à l'aide d'une bouteille au niveau de la tête par Mayugi âgé 47 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été évacuée vers le CDS Buhiga la même nuit mais le présumé auteur n'a pas inquiété.

1.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Tangara, province Ngozi

En date du 27 décembre 2022, vers 17 heures, au centre et zone Musenyi, commune Tangara, province Ngozi, S.K., âgée de 15 ans, a été violée chez elle par le nommé Nahumurenzi, âgé de 42 ans, marié. Selon des sources sur place, cet incident s'est produit lorsque la fille venait du marché et le vieux profitant de l'absence des membres de sa famille. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté le même jour et deux jours après il a été libéré.

vais a profité de l'absence de ses 5 enfants et a surpris sa femme Souavis qui était en train de préparer le repas. Il l'a battue à l'aide d'un grand bâton et des coups de poing. La victime a perdu connaissance et les voisins qui sont intervenus ont évacué la victime vers l'hôpital de Muramvya. Selon les mêmes sources, il y avait quelques temps, Gervais disait à la victime qu'il ne voulait plus d'elle et qu'il avait trouvé une autre femme « plus belle qu'elle ». Les membres du comité mixte de sécurité et les notables nouvellement élus ont immédiatement arrêté le présumé auteur ainsi que sa concubine Liduine Mbazumutima et les ont conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya.

Une femme battue en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 24 décembre 2022, vers 11 heures, sur la colline Kibogoye, commune et province Muramvya, Souavis Nahimana a été battue par son mari, Gervais Ndiokubwayo. Selon des sources sur place, Ger-

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 20 décembre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Agrippine

discutait avec son voisin Eric Mugozi et Vincent a accusé sa femme d'entretenir des relations extra conjugales avec cet homme. Selon les mêmes sources, le chef collinaire, Mathieu Kabura est intervenu en obligeant Vincent de faire soigner sa femme mais il a refusé.

Une femme battue en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 22 décembre 2022, sur la colline Mudusi, commune Gatara, province Kayanza, Godelieve Harerimana, âgée de 38 ans, a été battue et cassée le bras gauche par son mari, Ezéchiel Ntirampeba, âgé de 43 ans. Selon des sources sur place, Ezéchiel avait vendu 10 kg de haricot de la famille pour trouver de l'argent à donner à sa concubine Marie Rose Bukuru avec qui il a deux enfants nés en dehors du mariage.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Trois personnes arrêtées en commune Rusaka, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 19 décembre 2022, vers 22 heures, sur la colline et zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro, Augustin Tuyisabe, âgé de 28 ans, Bienvenu Niyorumuri, âgé de 21 ans et Edouard Nkeshimana, âgé de 28 ans, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat de police de Mwaro par des policiers. Selon des sources sur place, ces trois jeunes étan-

II. DES FAITS SECURITAIRES

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 25 décembre 2022, vers 22 heures, sur la colline Rweya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Habiyakare, membre de la milice Imbonerakure, cabaretier a été battu par Mpawenimana, âgé de 38 ans, aussi Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a demandé son argent dont le montant était de 2000 fbu à Mpawenimana mais ce dernier n'en avait pas. Soudain, Habiyakare a battu et a blessé Mpawenima au niveau de l'œil gauche. Selon les mêmes sources, le lendemain, le présumé auteur a conduit Mpawenima à l'hôpital et a payé toutes les factures médicales.

Selon les mêmes sources, la victime a fui la même nuit et a demandé l'hospitalité chez ses voisins avant de retourner le lendemain chez ses parents sur la colline Gihororo où elle s'est fait soigner par un tradi-praticien. En date 27 décembre 2022, la victime a saisi le tribunal de résidence de Gatara pour la demande du divorce.

Une femme battue en commune et province Rutana

En date du 28 décembre 2022, sur la colline Kibinzi, zone, commune et province Rutana, Joselyne Munezero, âgée de 33 ans, a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche à l'aide d'un bâton par son mari, Edouard Nyandwi, âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, la cause est que Joselyne s'était opposé à la vente d'une propriété foncière. Joselyne a été conduite au CDS Rongerero tandis que le présumé auteur a pris le large.

chaient leur soif au chef-lieu de la zone Makamba quand ces policiers les ont ordonnés de rentrer sous prétexte que les heures étaient avancées. Selon les mêmes sources, après une dispute, ces policiers ont commencé à frapper ces jeunes avec des bâtons en les forçant de rentrer et ces jeunes ont blessé ces policiers à l'aide des bouteilles vides. En date du 26 décembre 2022, le tribunal de grande instance de Mwaro au terme d'un procès de flagrance a condamné ces jeunes à un emprisonnement de 2 ans et une amende de 100 000 fbu chacun pour avoir blessé les policiers et avoir refusé de rentrer.

Plus de 170 maisons détruites en commune Muha, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 25 décembre 2022, vers 20 heures, au quartier Kibenga, zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura Mairie, plus de 170 maisons ont été détruites suite aux inondations. Selon des sources sur place, la rivière Kanyosha a débordé ses bords et des crues ont détruit des habitations de ce quartier.

Un homme blessé en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique qu'en date du 24 décembre 2022, vers 17 heures, sur la colline Nyabihogo, commune et province Kayanza, Edouard Banzirumuhito a été blessé au niveau de la tête à

l'aide d'une pierre par Philomène Ndayikeza, âgée de 38 ans, veuve et mère de deux enfants. Selon des sources sur place, Philomène était en état d'ivresse au centre communément appelé "Nyabigati" et a lancé une pierre sur Édouard au niveau de la tête. La victime a été évacuée vers le centre de santé Gahahe pour des soins médicaux tandis que cette veuve a été évacuée à son domicile et a promis de payer la facture médicale d'Édouard.

Epidémie de choléra en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 décembre 2022 indique que du 15 au 28 décembre 2022, au moins 15 cas d'épidémie de cholé-

ra ont été déclarés aux services des urgences du CDS Rugombo, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces cas provenaient tous de la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Rugombo. La prise en charge médicale a été totalement assurée par l'ONG Médecin Sans Frontières qui a également mis à la disposition de cette structure médicale une ambulance pour faciliter le transport des malades. Selon les mêmes sources, la Croix Rouge Burundi et la Police de la Protection Civile ont démarré des activités de désinfection des maisons où habitent ces malades et ont approvisionné en eau potable tous les ménages de cette localité qui avait une carence d'eau depuis quelques jours.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

faits sécuritaires dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.